


**En Bref :**  Risque global faible  Risque global moyen  Risque global fort

Culture	Observations (cliquer sur l'item pour accéder à la page).	Indicateur de risque	Informations
Maïs	Informations		<ul style="list-style-type: none"><li>Un stade moyen entre 13 et 14 feuilles.</li></ul>
	Pyrale du maïs		<ul style="list-style-type: none"><li>Baisse globale des captures. Pic atteint la semaine dernière (semaine 29).</li></ul>
	Sésamie du maïs		<ul style="list-style-type: none"><li>Informations sur le ravageur.</li></ul>
	Pucerons		<ul style="list-style-type: none"><li>Informations sur le ravageur.</li></ul>

**Note nationale**, corédigée par la DGAL, l'APCA, l'ITSAP :

**Les abeilles, des alliées pour nos cultures, protégeons-les !**

[Note nationale abeilles et pollinisateurs 2018 pdf](#)

Vous pouvez retrouver la note sur le BSV n° 11 : <http://www.fredon-bretagne.com/bsv-n11-du-28-04-20/>

### MAÏS

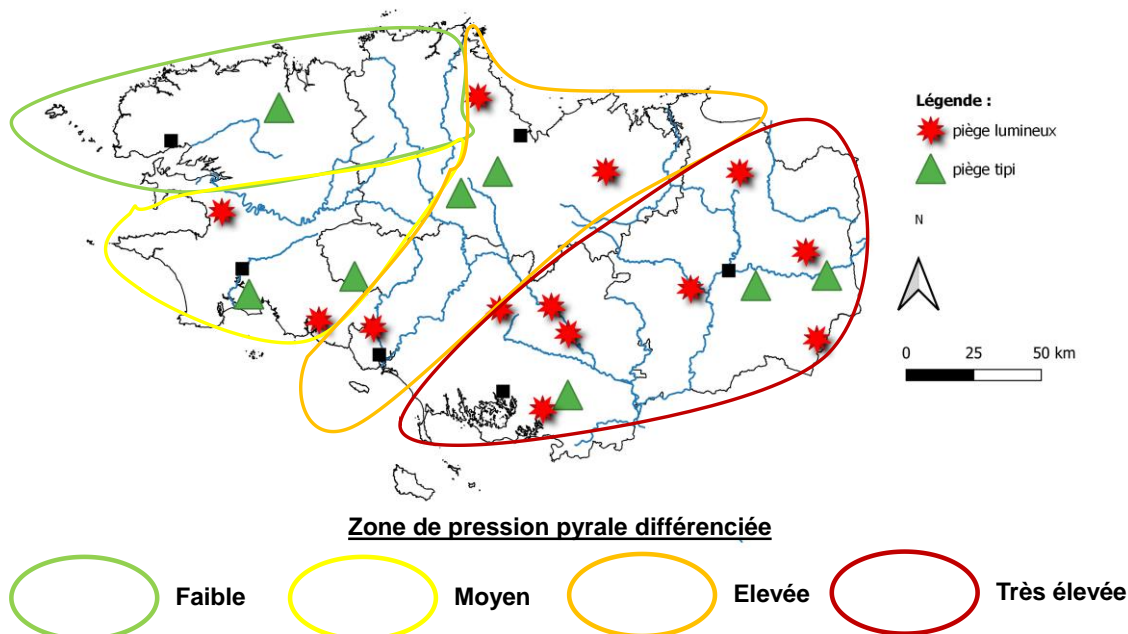
Les informations issues du réseau et des parcelles flottantes indiquent un stade moyen entre 13 et 14 feuilles en application du 6ème programme Directive Nitrates. Pour déclarer les dégâts liés aux gros ravageurs tel que le Choucas, [cliquez-ici](#). Attention : cela ne donne pas droit à indemnisation mais elle est indispensable pour maintenir le classement "nuisible" de certaines parcelles. Rappel : Le broyage des cannes (grain et ensilage) post-récolte est le meilleur moyen de gérer les papillons ravageurs que sont la pyrale et la sesamie. De plus, en maïs ensilage le broyage et l'enfouissement des résidus est obligatoire d'après la directive nitrates, en maïs grain cela est fortement recommandé pour lutter contre les foreurs.

### Pyrale

**Contexte** : cette pratique est fortement recommandée pour lutter contre les foreurs des vols pour cette semaine. La cartographie des zones avec une pression potentielle +/- forte (liée en grande partie à l'offre de nourriture) à l'intérieur de chaque zone, le risque doit être modulé en tenant compte du contexte local. Cela concerne en priorité les parcelles dans un secteur avec un historique de dégâts importants, les parcelles en succession maïs/maïs, avec une gestion insuffisante des résidus, par l'absence de broyage et enfouissement des cannes (cas de récoltes tardives en 2019 du fait des conditions très pluvieuses à la récolte). Les parcelles à proximité de zones enherbées et de jachère sont également considérées à risque (zone refuge des papillons qui viennent pondre dans les maïs).



Carte 2 : Estimation de la « répartition géographique des zones à pression pyrale différenciée les années antérieures ».



Cette semaine seulement 12 pièges ont été relevés (7 à phéromone et 5 lumineux) et ont permis la capture de 1 à 5 pyrales. Un seul piège en zone rouge a capturé plus de 4 pyrales. En comparaison à la semaine précédente, le nombre de pièges ayant piégé au moins une pyrale est en baisse. (Tab 1 ci-dessous).

Les données de captures effectuées par les pièges lumineux sont issues de pièges du réseau BSV, du réseau FMC et du réseau De Sangosse.

#### Captures hors réseau

Un piège lumineux situé près de Treffendel en Ille-et-Vilaine a capturé 1 pyrale.



Des méthodes de luttes alternatives existent (biocontrôles) : les trichogrammes

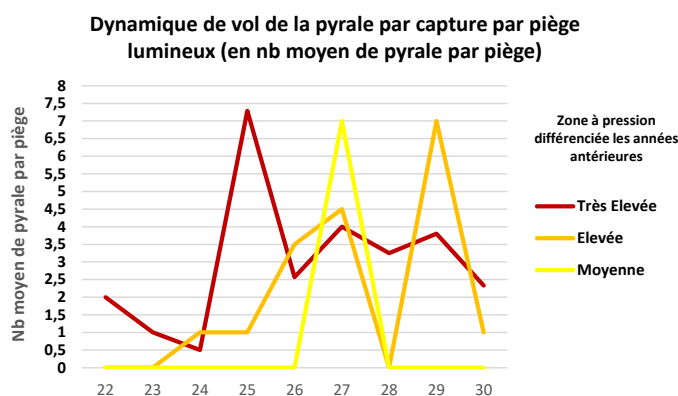
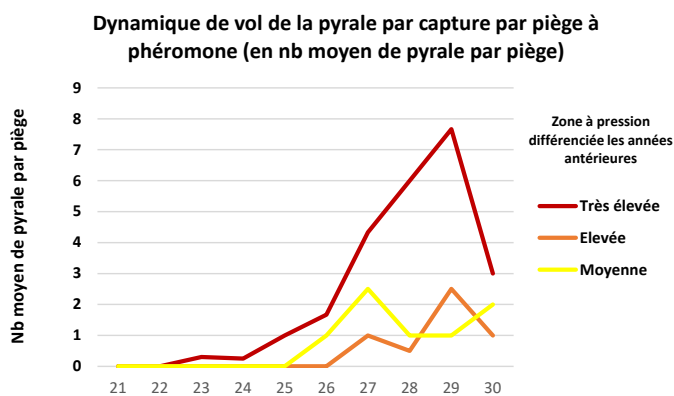
Voir BSV n°19 : [cliquez-ici](#)

Tableau 1 : Résultat des relevés du réseau de piégeage de la semaine 30.

Piège à phéromone										
Zone à pression différenciée les années antérieures	commune (dpt)	sem.22	sem.23	sem.24	sem.25	sem.26	sem.27	sem.28	sem.29	sem.30
Très élevée	Domloup (35)		0	0	0	1	4	10	21	4
Très élevée	Balaze (35)		0	0	0	0	3	5	0	
Très élevée	Questembert (56)		1	1	3	4	6	3	2	2
Elevée	Corlay (22)		0	0	0	0	2	1	1	1
Elevée	Brandan (22)			0	0	0	0	0	4	1
Moyenne	Pleuven (29)		0	0	0	0	4	6	1	0
Moyenne	Lanvenegen (56)		0	0	0	2	1			4
Faible	Guiclan (29)		0	0	0	0	0	0	0	0

Piège lumineux										
Zone à pression différenciée les années antérieures	commune (dpt)	sem.22	sem.23	sem.24	sem.25	sem.26	sem.27	sem.28	sem.29	sem.30
Très élevée	Cuguen (35)	0	0	1	43	3	8	8	0	5
Très élevée	Moreac (56)	0	0	0	2	1	3		2	1
Très élevée	Lauzac (56)	3	5	0	1	3	3		1	
Très élevée	Rannée (35)	1	2	1	2	8	5	3	12	
Très élevée	Josselin (56)	0	0	0	3				4	
Très élevée	Laillé (35)					3	1	2		1
Très élevée	Val d'Izé (35)				0					
Elevée	Pont Scorff (56)	0	0	0	2	7	3		7	2
Elevée	Plélan-le-Petit (22)	0	0	2	0	4	4			
Moyenne	Plomordien (29)				0	0	7			
Moyenne	Riec-sur-Belon (29)				0	0		0		0

Graphique 1 et 2 : Suivi du vol de la pyrale par piégeage à phéromone (à gauche) et piégeage lumineux (à droite)



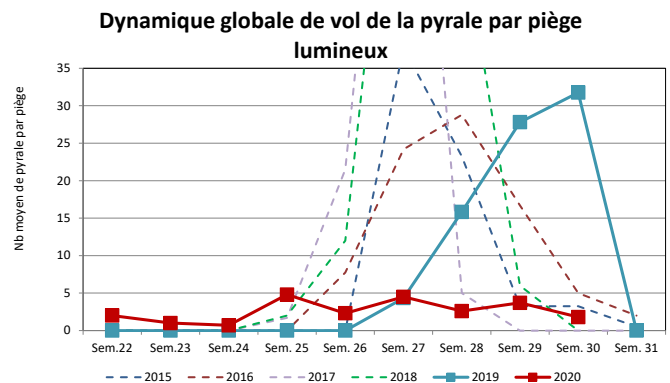
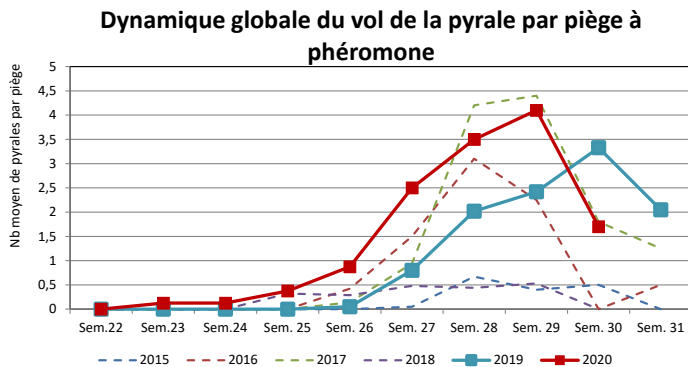
Cette semaine la dynamique de vol est en **baisse pour la zone rouge, orange et est stable en zone jaune** que ce soit avec un piégeage lumineux ou à phéromone. Le pic de vol en zone rouge a donc été atteint la semaine dernière tout comme la zone orange.

### Dégâts liés à la pyrale

Aucun dégât lié à la larve de la pyrale n'a été observé. Les dégâts « en coup de fusil » sur le limbe (ci-contre - source Arvalis) sont caractéristiques de la présence de larves de pyrale.



Graphique 3 et 4 : Suivi global du vol de la pyrale par piégeage à phéromone (à gauche) et piégeage lumineux (à droite)



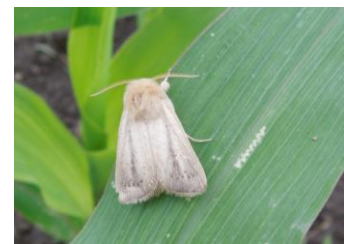
Cette année, le pic de vol semble avoir été atteint la semaine dernière (semaine 29), soit une semaine plus tôt que l'année dernière, possiblement en lien avec le démarrage plus précoce de cette année.

**La semaine prochaine sera le dernier relevé pour la capture d'adulte. Les conditions météo seront assez peu favorables (vents et possiblement des précipitations) au vol de la pyrale.**

## Sésamie

La sésamie ou encore appelée noctuelle du maïs est comme la pyrale un ravageur dont les larves se nourrissent du maïs en creusant des galeries. Depuis le début de la campagne, des suspicions ont été signalées et confirmées :

- Près de Rannée (35 - Source De Sangosse), semaine 22 (2 papillons), semaine 23 (1 papillon), semaine 24 (1 papillon), semaine 25 (4 papillons), semaine 26 (8 papillons), semaine 27 (1 papillon) semaine 28 (1 sésamie), semaine 29 (3 sésamies).
- Près du Grand-Fougeray (35 - Source Arvalis), semaine 25 (dégâts liés à la larve).
- Près de Lauzach (56 - Source De Sangosse) semaine 26 (2 papillons), semaine 27 (1 papillon).
- Près de Treffendel (35 - hors réseau) semaine 27 (1 sésamie), semaine 29 et **cette semaine 1 sésamie.**






Source : Arvalis Institut du Végétal

Aucune intervention n'est donc préconisée, il s'agit pour le moment d'effectuer une surveillance, la présence du papillon étant avérée dans les Pays de la Loire. S'il n'est pas possible de la capturer (pas de piège disponible), les symptômes que provoquent la larve permettront de l'identifier (informations dans le [BSV n° 22](#)). Remarque pour ceux qui ont un piège delta ou tipi à disposition, la phéromone pour capturer la pyrale et la sésamie est différente.

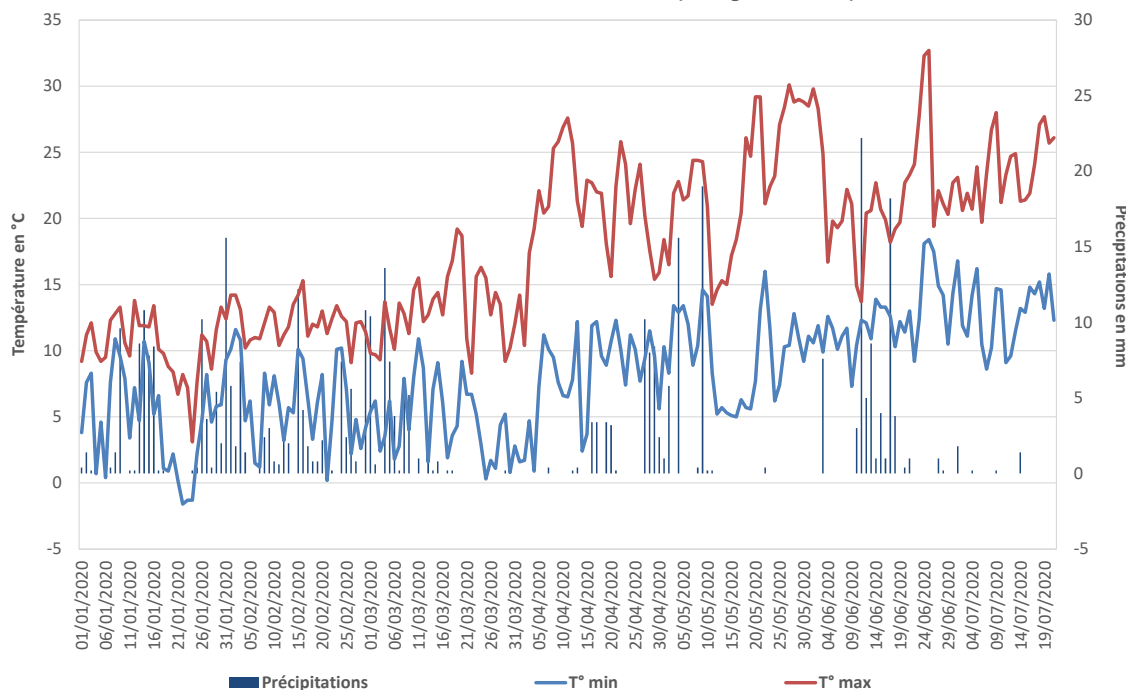
### Pucerons

Des pucerons ont été signalés dans quelques parcelles en Ille et Vilaine avec cependant la présence d'auxiliaires. Plus globalement, identifier les pucerons sur maïs permettra de mieux anticiper la présence des pucerons sur les céréales en automne qui pour la plupart proviendront du précédent maïs.

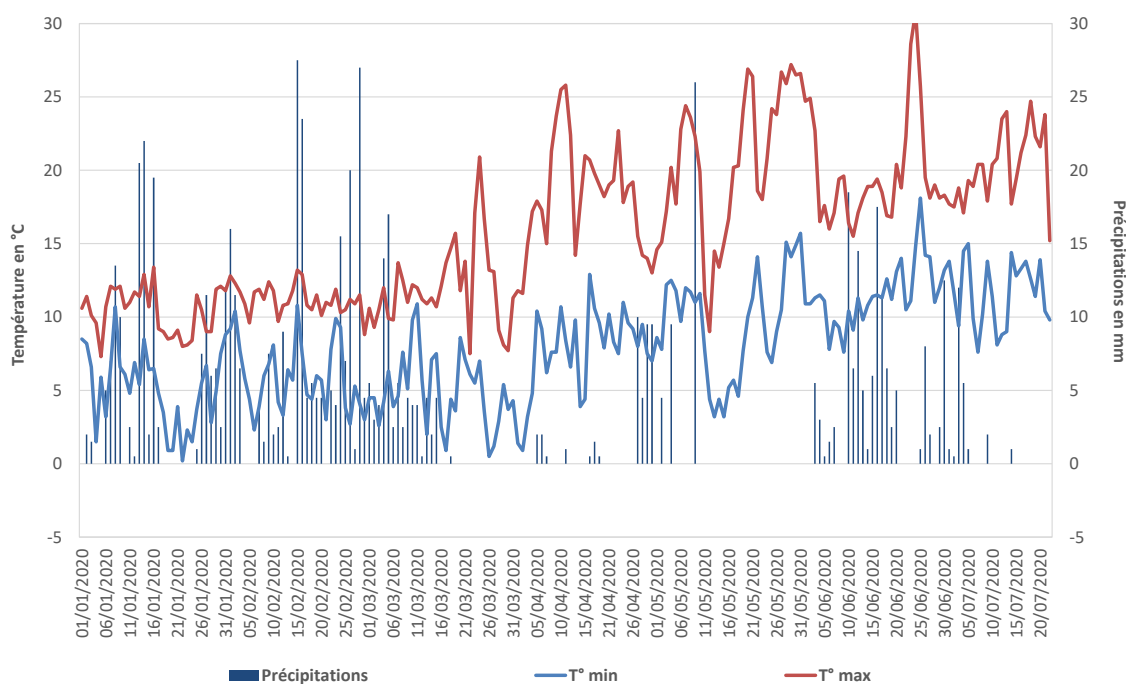
ci-dessous une liste et un moyen d'identifier les pucerons majoritairement présent en maïs et en cultures céréalières à l'automne et qui sont responsable de la transmission du virus de la JNO. L'espèce *Rhopalosiphum padi* qui peut former des grosses colonies noires sur maïs est le vecteur le plus important. (informations complémentaires : sur la fiche [Arvalis](#))

Espèce	Description	Stades et seuils d'interventions
<p><b><i>Metopolophium dirhodum</i></b></p> 	<p>Taille 2 mm à 3 mm Couleur vert jaunâtre, vert amande ou rose Ligne verte plus foncé sur le dos Cornicules et pattes non colorées.</p>	<p>Avant 3-4 feuilles : 5 pucerons/pl Entre 4 - 6 : 10 pucerons / pl Entre 6- 8f : 20 à 50 pucerons /pl Après 8 -10 f : 100 pucerons /pl</p>
<p><b><i>Sitobion avenae</i></b></p> 	<p>Taille : environ 2 mm à 3 mm Couleur : très variable, de vert jaune à marron très foncé. Cornicules noires et antennes pigmentées très longues (3/4 de la taille).</p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles : 500 pucerons par plante et surveiller la présence de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.</p>
<p><b><i>Rhopalosiphum padi</i></b></p> 	<p>Taille souvent inférieure à 2 mm Forme globuleuse, couleur vert foncé. Base des pattes arrière de couleur rougeâtre/rouille. Forme souvent de grosses colonies noires</p>	<p>Arrivé vers 5-6 feuilles mais risque majeur à la sortie de la panicule. Lorsque quelques panicules sont touchées il faut aller observer régulièrement.</p>

Données météo sur la station de Rennes 35 (Thorigné-Fouillard)



Données météo sur la station de Brest 29 (St Eloy)



Représentations graphiques indiquant la pluviométrie journalière (histogramme), les températures minimales (courbe bleue) et les températures maximales (courbe rouge) entre le 1er janvier et le 21 juillet 2020 pour les villes de Rennes (35) et de Brest (29). **Source : Demeter**

L'ensemble des observations contenues dans ce bulletin a été réalisé par les partenaires suivants :

Agrial, Agriculteurs, Agritech Service, Arvalis-Institut du Végétal, CLAL St Yvi, CRAB, CECAB, Coop de Broons, Coopérative Garun - La Paysanne, Coopérative Le Gouessant, D2n, Eilyps, Fdceta 35, Fredon Bretagne, GN Solutions, Gruel Fayer, Le Gall Corre, Lycée de Bréhoulou, Lycée La Touche, SAS Jégouzo.

Direction de Publication  
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne  
ZAC Atalante Champeaux 35 042 RENNES  
Contact : Louis LE ROUX  
Animateur inter-filières  
Tél : 02 98 88 97 71

Rédigé par :  
FREDON Bretagne  
5, Rue A. de St Exupéry  
35235 THORIGNE FOUILLARD  
Contact : Damien Leclercq  
Animateur Grandes Cultures  
Tél : 02 23 21 21 17

Comité de Relecture :  
Arvalis-Institut du Végétal, Chambres d'Agriculture de Bretagne, Coop de France Ouest.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.